

---

Ouvrage en vers sur la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 par le citoyen Kerenveyer, général de division, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouvrage en vers sur la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 par le citoyen Kerenveyer, général de division, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 403-407;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20616\\_t1\\_0403\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20616_t1_0403_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

## 95

[Le g<sup>ai</sup> Pascal Kerenveyer, au présid. de la Conv., Beauvais, 3 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Je viens de lire dans le n° 168 [29 vent. II] de la feuille de l'Oise, le projet des fêtes nationales, présenté au nom du Comité d'Instruction publique par le citoyen Mathieu, député du département de l'Oise à la Convention nationale.

Les articles 21, 22, 23, 24, 25, 26 de ce projet semblent m'autoriser à vous adresser ce faible essai d'un travail, fruit de mon civisme plutôt que de mes talents. Je n'ay nulle prétention à l'obtention du prix à décerner ; je sens trop mon insuffisance pour m'aveugler à cet égard ; trop heureux si l'honneur d'avoir essayé de mettre en vers techniques le sublime décret des droits de l'homme et du citoyen peut me faire un mérite, puisque mon but, en luy donnant la forme de leçons courtes et faciles à caser dans le cerveau des enfans, peut le faire adopter parmi les ouvrages élémentaires dont il est nécessaire de les nourrir, pour éterniser la mémoire d'une loy qui fait la base du bonheur des générations futures.

Je travaille avec le même zèle à l'acte constitutionnel. Ces dixains peuvent être mis en chant par quelques musiciens de Paris.

Si cet essai, Citoyen président, peut mériter l'indulgence de la Convention nationale, c'est tout ce que peut désirer le cœur le plus patriote et le plus républicain qui existe en France. C'est celui de votre concitoyen

Fr. Nicolas PASCAL-KERENVEYER  
(g<sup>ai</sup> de division, suspendu de ses fonctions, exilé à Beauvais en vertu du décret du 28 juil. 1793).

## LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

(24 juin 1793)

1<sup>re</sup> leçon. Psaume 11° (Invocation)

Fille des dieux, docte Minerve  
accours, viens échauffer ma verve  
inspire-moi dans mes efforts,  
fais que j'instruise ma Patrie  
et l'âme de doux transports.

TEXTE (Préambule) (2)

L'oubli fatal des droits de l'homme,  
fait, que son malheur se consomme,  
que de fers il se voit chargé.  
Pour le tirer de l'esclavage  
et l'affranchir de son servage  
Tel est le décret émarginé.

(Art. 1<sup>er</sup>)

Toute société civile  
soit de campagne, soit de ville

(1) F<sup>17</sup> 1009<sup>e</sup>, pl. 5, p. 2370.

(2) Texte présenté sur 2 colonnes dans lesquelles la 1<sup>re</sup> reproduit les art. de la Constitution.

eut pour but le bonheur commun.  
Pour garantir ses jours paisibles  
ses droits innés, imprescriptibles  
elle eut un sénat opportun.

(Art. 2)

Ces droits que nul ne peut enfreindre  
et qu'aucun joug ne peut restreindre  
sont, la Divine Liberté.  
L'égalité, pure et constante.  
une sûreté permanente  
l'emploi de la propriété.

(Art. 3)

L'homme n'a point de source impure  
Tous sont égaux par la nature  
Ce dogme est article de foi.  
Malgré le pouvoir tyrannique  
des chaînes de la politique  
tous sont égaux devant la loi.

(Art. 4)

De la volonté générale  
solennelle, libre, égale  
l'expression pure est la loi.  
Soit qu'elle protège ou punisse.  
il n'est pouvoir qui l'asservisse  
Elle ne voit ni toi, ni moi.

La loi dans tout ce qu'elle ordonne.  
sans exception de personne  
n'est que justice, utilité,  
de même, elle ne peut deffendre  
que ce qui (à le bien comprendre)  
peut nuire à la Société.

(Art. 5)

Oui, tous les citoyens possibles  
sont également admissibles  
à remplir les emplois vacans.  
Le peuple libre par essence  
n'a de motifs de préférence  
que pour les vertus, les talents.

2<sup>me</sup> leçon (Art. 6) Psaume 12°

La liberté : Pouvoir sublime  
est la faculté magnanime  
du corps et même de l'esprit  
D'agir ainsi que bon lui semble  
pourvu que rien dans son ensemble  
ne puisse nuire au droit d'autrui.

Elle a pour base la nature  
pour règle la justice pure  
et pour sauvegarde la loi.  
Ses bornes sont cette maxime :  
Suis vers ton frère le régime  
que tu veux qu'il suive envers toi.

(Art. 7)

Le droit d'émettre sa pensée  
de manifester son idée  
soit par la presse, ou par écrit  
Celui du congrès doux, paisible  
Celui de toute lutte possible  
ne peuvent vous être interdit.

La nécessité déplorable  
d'énoncer ses droits, est capable  
d'anéantir les sentiments  
Elle suppose la présence  
ou la récente souvenance  
du despotisme des tyrans.

(Art. 8)

La sûreté c'est l'assurance de protéger ton existence (sic) tes droits et tes propriétés de la trame sourde ou active d'une puissance destructrice. Devoir saint des sociétés.

3<sup>m</sup>e leçon (Art. 9)

La loi protège en sa pratique La Liberté seule, ou publique de l'individu, et de tous; contre les efforts arbitraires des êtres durs, atrabilaires qui peuvent commander sur nous.

(Art. 10)

Nul ne peut être la victime d'une assertion anonime (sic) d'un arrêt, d'une détention sinon, dans les justes limites et suivant les formes prescrites par la sage Convention.

Tout citoyen qu'on interpelle ou dont la saisie est réelle par l'autorité d'un décret doit obéir sans répugnance il se rend, par sa résistance coupable et atteint d'un forfait.

(Art. 11)

Tout acte oppressif qui chagrine sans la forme que détermine la Loi est toujours abusif. Celui qu'atteint la violence a droit de repousser l'offense par tous les moyens co-actifs.

(Art. 12)

Quiconque d'un acte arbitraire se souillerait, en téméraire fut-ce contre son ennemi qu'il exécute ou sollicite fasse agir, ou signe, ou l'excite est coupable et sera puni.

4<sup>m</sup>e leçon (Art. 13)

L'innocence étant présumable jusqu'à ce qu'on soit dit coupable l'homme arrêté d'après la loi sera traité avec décence car, tout acte de violence est prohibé de bonne foi.

(Art. 14)

Nul ne doit subir le supplice qu'après jugement de justice que son crime soit éclairci par audition répétée et que la loi soit promulguée antérieurement au délit.

La loi devient soit tyrannie qui puniroit, et fut suivie avant la promulgation car la justice en toute cause punit et défend, mais s'oppose à rétroactive action.

(Art. 15)

La loi juste et efficace ne prononce, et ne dispense

que la peine propre au méfait La peine est proportionnée au délit, et dans la donnée l'utilité est son effet.

(Art. 16)

Tout citoyen jouit, dispose sans entraves, sans nulle clause de son droit de propriété Tous les fruits de son industrie de ses travaux, de son génie sont soumis à sa volonté.

(Art. 17)

Il n'est travail, il n'est culture commerce, ou toute autre mesure qui puisse lui être interdit. Tous les moyens de l'existence sont à son choix; sans dérogeance il peut agir sans contredit.

(Art. 18)

Il peut engager son service pour un tems, s'il lui est propice, mais il ne peut vendre son corps, ni souffrir qu'un autre l'induisse car la personne est marchandise inaliénable au dehors.

Le décret divin, magnifique ne connoît dans le domestique qu'un engagement mutuel de soins, et de reconnaissance. Le travail et la récompense ne sont qu'un accord naturel.

(Art. 19)

Nul ne peut sans son influence se voir dans nulle circonstance privé de la propriété que pour nécessité publique dans ce cas seul, la loi indique la préalable indemnité.

5<sup>m</sup>e leçon. Psaume 15° (Art. 20)

La contribution est légale qu'en tant qu'utile et générale et dans son établissement chacun concourt à son estime pour en surveiller le régime de voir le compte qu'on en rend.

(Art. 21)

Il est une dette sacrée. C'est la subsistance assurée à tout citoyen malheureux en lui procurant de l'ouvrage soit en pourvoyant de viage un impotent nécessaire.

(Art. 22)

Notre devoir saint dont l'urgence ne souffre pas de réticence c'est, le besoin d'instruction. Toute société louable doit être en tous tems favorable au doux progrès de la Raison.

C'est agissant sur ce principe qu'elle concourt et participe par les plus solides moyens à rendre l'école publique plus digne de la République et plus facile aux citoyens.

## (Art. 23)

La garantie sociale est ; cette action générale qui assure à chacun ses droits sa propriété permanente qui, repose et n'est existante que par l'accord parfait des loix.

## (Art. 24)

Elle deviendront illusoire si, elle n'étoit péremptoire en tout agent constitué par une loi déterminée et conséquemment étayée par la responsabilité.

6<sup>me</sup> leçon. Psaume 16° (Art. 25)

La souveraineté réside dans la masse stricte et rigide de tout le peuple colligé. Elle n'est qu'une, indivisible. ce droit divin, imprescriptible ne peut pas être mitigé.

## (Art. 26)

Nulle section, foible, immense ne peut exercer la puissance dont le total seul a le droit mais chacune en son assemblée est libre d'énoncer l'idée qui plus utile lui paroît.

## (Art. 29)

Tout citoyen par son suffrage peut concourir à l'avantage et former, de dicter les loix les agens ou ses mandataires et quelconques fonctionnaires ne sont élus que par son choix.

## (Art. 30)

Dans les plus saines républiques toutes les fonctions publiques sont essentiellement à tems ne sont jamais considérées en distinctions méritées mais comme devoirs éminens.

7<sup>me</sup> leçon. Psaume 17° (Art. 31)

Les délits de tout mandataires et ceux des agens populaires ne peuvent rester impunis. Nul n'a le droit de se prétendre inviolable, et doit se rendre quand par justice il est requis.

## (Art. 32)

Le droit des pétitionnaires envers tous les dépositaires de la publique autorité ne peut en nulle circonstance encourir aucune suspense être interdit ni limité.

## (Art. 33)

Opposer de la résistance à l'oppressive violence fut toujours de droit naturel Ce droit, est, pour le dire en somme le complément des droits de l'homme et la loi le voit comme tel.

## (Art. 34)

La communauté sociale considère comme fatale la peine d'un membre opprimé. Vice-versa, chaque personne souffre du tourment que l'on donne au corps ; lorsqu'il est comprimé.

## (Art. 35)

Le gouvernement politique vexant la liberté publique veut abuser de son pouvoir l'insurrection générale ou partielle, est légale et d'indispensable devoir.

## EPILOGUE, OU L'ENVOY AU PEUPLE

## Psaume 18°

Il faut, peuple, que je m'explique Sur les sept psaumes précédens mon vers moins fleury que archaïque est dénué des agrémens que sur les bords de l'hypocrène on cueille avec beaucoup de peine mais quand le cadre est circonscrit comment équiter son pégase, il faut moduler la phrase sur le ton sacré du rescrit.

★

C'est ainsi qu'en agit ma muse en donnant à ce saint décret une tournure dont l'excuse pourra se trouver dans l'effet. Dans un ouvrage didactique fait pour une école publique il faut plus de précision que de goût et d'enluminure. Me rapprocher de la nature est mon but, ma conclusion.

★

La coquetterie poétique soutint et brillanta la voix orna jadis le stile nautique des premiers inventeurs des loix. La cadence aimable du mètre séduit, charme, fait mieux paraître le sens précis, déterminé de la plus obscure sentence. Et par suite de conséquence cet exemple m'a dominé.

★

Ainsi soit, qu'il est nécessaire que le citoyen soit instruit de son droit formel ou précaire ainsi que du mode prescrit pour la forme, si précieuse en affaire contentieuse. J'ay cru par les motifs divers en suivant le texte et la lettre que je pourrois bien me permettre d'en faire l'objet de mes vers.

★

Or, comme l'école publique où l'on instruira les enfans doit être un dépôt aut(h)entique des bienfaits des Représentans par des leçons courtes, faciles

dans les cerv(e)aux les moins ductiles  
On en fera facilement  
Les principes inaltérables  
des droits sacrés, sûrs, inéf(f)ables  
du bonheur, le vrai fondement.

★

Heureux, si dans le don civique  
dont tu sens bien l'utilité  
tu vois le feu patriotique  
qui maîtrise ma nullité  
peuple, tu me rendras justice.  
Encore que tu me punisse  
d'un crime qui dut m'étonner,  
je me soumetts à cette épreuve  
Reçois le denier de la veuve  
c'est tout ce que je puis donner.

### CANTIQUE DE MA PREMIERE DECADE A LA PATRIE

#### *Chœur*

Quels heureux momens  
Unissons nos chants  
pour célébrer la patrie  
que l'égalité  
la fraternité  
l'unité nous concilie.

#### *Le patriote*

Français, jurons sur les autels  
La fidélité, l'amour le plus tendre  
Et que nos sermens solennels  
jusques à son cœur se fassent entendre.

#### *Chœur*

Quels heureux momens... etc....

#### *Le patriote*

Que sur le trône renversé  
que jamais puissant, ni roi ne s'établisse  
D'un dictateur intéressé  
non, jamais n'éprouvons le caprice.

#### *Chœur*

Quels heureux momens... etc....

#### *Le patriote*

Hélas ! Si par un coup du sort  
quelqu'ambitieux déçoit notre attente  
qu'aussitôt une affreuse mort  
soit le fruit de sa fourbe impudente.

#### *Chœur*

Quels heureux momens... etc....

#### *Le patriote*

Que les monstres coalisés  
contre le bonheur qui fait notre espérance  
par nos foudres publiques  
fassent triompher notre constance.

#### *Chœur*

Quels heureux momens !  
Unissons nos chants  
pour célébrer la patrie.  
que l'égalité  
la fraternité  
soit la chaîne qui nous lie.

### CHANT DE MA SECONDE DECADE HYMNE A LA RAISON

Dans le système politique  
on peut marcher en sûreté  
mais dans la voie théocratique  
on ne trouve qu'obscurité.  
Là, le plus absurde sectaire  
croit bonnement qu'il nous éclaire  
En donnant son opinion.  
Il ne fait qu'aggraver le doute.  
L'un en rit, l'autre l'écoute.  
et chacun croit avoir raison.

★

Le grec par le polithéisme  
sut flat(t)er l'erreur des humains  
Le perse enflé de son purisme  
au feu rend les honneurs divins  
L'égyptien grave, hermétique  
dans la plus occulte pratique  
crut trouver la perfection.  
L'erreur naît de la confiance  
qu'on le décide ou qu'on balance  
chacun croit suivre la raison.

★

Que le Tartare insociable  
dans son désert ou dans son camp  
offre en holocauste au diable  
la lait aigri de la jument  
Son intérêt le détermine.  
Que l'infatigable bramines (sic)  
soit toujours en contraction  
Que le chinois dans son idée  
mette tout son culte en fumée  
chacun croit suivre la raison.

★

Que le noir africain affiche  
Le barbarisme corrupteur  
Il croit devoir à son fétiche  
le cruel élan de son cœur,  
il s'y livre avec frénésie  
Et peut sacrifier la vie  
à la folle prévention.  
Et dans son erreur sans seconde  
plus absurde encore que profonde  
il croit pourtant avoir raison.

★

L'Américain tout aussi bête  
va consulter son manitou  
lorsqu'il entreprend ou projet(t)e  
de chasser, courir le guildou  
ou d'enlever des chevelures  
il soumet toutes les allures  
au fils de sa conception.  
S'il n'en tire aucun avantage  
il le bat, le change ou l'outrage  
Et croit toujours avoir raison.

★

L'Europe fournit cent exemples  
d'erreurs succédant aux erreurs  
Et l'on voit en tous lieux les temples  
retentir de cris de fureurs  
L'ottoman unit à la force  
La plus voluptueuse amorce  
Le Pape, de privation  
veut nourrir notre âme crédule  
que l'univers est ridicule  
il croit pourtant avoir raison.

★

L'homme sensé, le philosophe  
se tait, végète comme un chou  
en paix, attend la catastrophe  
Car l'accélérer est d'un fou  
S'il veut adopter un système  
il garde en lui seul son problème  
en cherche la solution.  
S'il y parvient, son existence  
est bien pure, et la jouissance  
le chef-d'œuvre de la raison.

PSAUME PREMIER  
DU GRAND PLANTIER D'UN EXILE

L'homme qui pendant cinquante ans  
brava les foudres, le tonnerre  
qui dans la paix, qui dans la guerre  
nargua les divers incidens  
peut bien voir sans troubles et sans crainte  
la vertu mâle être contrainte  
à fléchir sous un joug fatal  
mais s'il cherche à rendre propice  
un peuple, ami de la justice  
par les chants, fait-il donc si mal ?

★

L'homme qui toujours sans bassesse  
obtint, mérita les honneurs  
eit qui dédaigna la foiblesse  
d'aller flagorner les faveurs  
dont jamais un ministre inique  
de la perfide politique  
ne put enchaîner la vertu  
si, contre ce trait qui l'opprime  
il s'élève, est-ce donc un crime ?  
Cet homme est pourtant suspendu.

★

L'homme qui par tous les sermens  
assure et fixe son civisme  
Et qui, dans son patriotisme  
n'écoute que les sentimens  
dont, tous les instans de la vie  
sont dévoués à la Patrie  
aux lois, aux chefs constitués  
peut-il donc bien sans répugnance  
envisager sa déchéance  
Et voir ses talens conspués ?

★

Non. il réclame le suffrage  
de la saine Convention  
il proteste contre un outrage  
que foment la passion  
des délateurs sans existence  
sont accueillis de préférence  
à des services soutenus.  
SOVERAIN, tu lui dois justice  
Prononce : condamne au supplice  
ou récompense les vertus.

INTRODUCTION  
A L'ACTE CONSTITUTIONNEL

Psaume 22°

Invocation

Si jamais tu me fus propice  
Appollon, brillant dieu du jour  
inspire moi : sous ton auspice  
j'appris à célébrer l'amour

aujourd'hui d'un essor sublime  
je voudrais chanter le régime  
les statuts d'un état naissant,  
mon vers plus nerveux que lyrique  
d'une immortelle république  
doit établir le fondement.

★

Des muses tendres et fleuries  
je n'invoque pas les attraits  
de leurs faveurs les plus chéries  
je ne puis employer les traits  
il faut pour remplir avec gloire  
une tâche aussi méritoire  
emboucher un mâle instrument  
Le cor, le clairon, la trompette  
sera l'éclatant interprète  
de ce chef-d'œuvre bienfaisant.

★

Mais quelle fatale barrière  
vient m'arrêter au premier pas  
je n'aperçois dans la carrière  
qu'obstacles, écueils, embarras  
je sçus déjà l'insuffisance  
de la plus sonore éloquence  
pour rendre avec la dignité,  
la grandeur, la vertu précise,  
cette gloire qui solemnise  
le sceau de notre liberté.

★

Du Républicain intrépide  
imitons l'élan généreux  
rien ne le trouble... l'intimide  
ne retient son bras valeureux.  
L'ennemi paroît... il l'assène...  
Tel je me présente à l'arène...  
La république des français  
est une, elle est indivisible  
il n'est aucun pouvoir possible  
qui puisse en borner le succès.

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

96

[Le M. de l'Intérieur, au présid. de la Conv.  
Paris, 4 germ. II] (2).

« Le département de Seine-et-Oise, Citoyen président, a pris un arrêté le 17 ventôse dernier dont je joins ici copie, par lequel il représente l'utilité qu'il y auroit d'établir, dans son arrondissement une école rurale pour l'éducation des abeilles, d'après les méthodes indiquées par le c<sup>n</sup> Della Rocca. Il demande en conséquence : 1°) une concession de terrain, à cet effet, en faveur de ce citoyen ; 2°) les fonds nécessaires, tant pour l'achat de trente ruches pleines, que pour les appointemens du professeur de cette école et de son adjoint. Comme je n'ai aucun fonds à ma disposition pour ces sortes de dépenses, je ne puis, Citoyen président, que soumettre à la décision de la Convention nationale, la demande du département de Seine-et-Oise ».

PARÉ.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée L. Ath. Veau.

(2) F<sup>no</sup> 331 (N.-Y., an II-III).